

Pourquoi le SNU vote « contre » la mise place des conseillers-ères à dominante entreprise :

Les élus SNU constatent qu'il s'agit d'un projet d'importance qui va avoir un impact considérable sur les conditions de travail, sur la santé et la sécurité des salariés de l'ensemble des sites de Pôle Emploi Midi-Pyrénées, ainsi que sur leur déroulement de carrière et la qualité du service rendu aux usager-es.

Sur les fondamentaux, l'identité professionnelle des conseiller-e à l'emploi :

- *la fin de l'intermédiation, la perte de connaissances professionnelles.*
- *l'augmentation des plages de réception des demandeurs-euses d'emploi, génératrice de stress, d'épuisement au travail.*

Sur les conseillers-ères dédiés-es entreprise : les activités des conseillers-ères dédiés-es entreprise, sont

- *essentiellement des activités en champs contraints, rendant plus difficile l'articulation vie personnelle et professionnelle*
- *génératrices de conflits entre les conseillers-ères dans les objectifs à atteindre, dans un contexte de pilotage par le résultat.*

Sur l'organisation des agences :

- *dans un objectif de satisfaire la demande des entreprises, aucun moyen supplémentaire n'est investi dans ces équipes dédiées. Le nombre de conseillers-ères attribué sur les sites n'est pas représentatif de la charge de travail ni des enjeux de Pole Emploi.*
- *rien n'est cadré en terme d'organisation des réunions de service et échanges entre les conseillers-ères demande et dédiés-es entreprise. Plus choquante encore l'apparition de bons de commande seul lien entre la demande des entreprises et les demandeurs-euses d'emploi, laissant apparaître un management commercial type Carrefour générant des conflits de valeur*
- *une difficulté supplémentaire pour les ELD en termes de planification et d'organisation en plus des chantiers en cours et du traitement des alertes quotidiennes.*
- *pas de fiche métier clairement rédigée pour les conseillers-ères dominante entreprise.*

Devant l'importance du projet et de l'ensemble de ses conséquences, le SNU a été porteur d'une **demande d'expertise** pour travailler sur les impacts de cette nouvelle organisation sur nos missions et nos métiers, et ainsi éclairer l'avis du CHSCT.

La CFDT, la CFE-CGC, FO et l'UNSA, ont voté CONTRE l'expertise, considérant que son coût était plus important que la prévention de nos conditions de travail !!!!!

Le CHSCT a ensuite donné son avis sur le dossier :

Le SNU a voté contre, ainsi que CGT et SUD

CFDT-UNSA-FO-CGC ont voté abstention, émettant pourtant des alertes signalées dans la demande d'expertise...Quand le dogmatisme (contre le SNU et pour la Direction) est supérieur à l'intérêt général...

Ces mêmes organisations syndicales ont exprimé «leur volonté» que le CHSCT travaille sur ce sujet. Le SNU est donc en attente de propositions d'actions de leur part et accompagnera ce travail par son analyse du dossier.

Pour le SNU, ce sujet, ayant un tel impact sur notre travail, le service rendu et nos emplois, aurait mérité un regard externe et technique. L'argumentaire du coût, ou celui de son inutilité, n'est pas recevable pour refuser une expertise. Rappelons-nous de l'expertise de 2010 sur l'EID qui concluait que le volet indemnisation n'était pas sécurisé et que le diagnostic serait « bâclé ». Ce dossier avait été enterré par la DR.

Pourtant 4 ans après, avec un retour à 2 entretiens distincts prévu dans la convention tripartite, ce travail d'analyse semble totalement d'actualité!!!!

Le SNU restera en alerte et à votre écoute tout au long de la mise en place de cette nouvelle organisation

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour relayer vos demandes et vos remarques/propositions.

Il vaut mieux penser le changement que changer le pansement

** séance CHSCT du 20 janvier 2015 **

Démarrage des travaux sur St Michel

Le CHSCT a rendu son avis sur les travaux d'agrandissement de l'agence de ST Michel.

Le SNU s'est abstenu, émettant 3 alertes:

- *le flux prévu dans le dossier nous apparaît sous-évalué : fusion de 2 sites, proximité du métro... Nous avons un précédent avec Borderouge, évitons les mêmes erreurs*
- *la configuration de la zone d'accueil ne nous semble donc pas adaptée au futur flux sur ce site*
- *les travaux, même sécurisés, vont avoir lieu durant les heures de travail, entraînant des nuisances sonores*

Démarrage des travaux courant février.

Infos diverses

- **D'avril à juin 2015** seront déployées sur chaque site des **bornes WIFI** permettant un accès à la connexion internet pour les invités-es et les agents-es.

Le code WIFI sera indiqué sur un ticket invité.

Les travaux dureront ½ journée, zone sécurisée.

- **Télétravail** : plus de candidatures que de postes proposés, notamment pour travailler sur un site proche. Des postes supplémentaires ont été demandés.

Forclusion des candidatures mais chacun peut encore se proposer, au cas où... Les RRA sont éligibles.

Groupe de travail CHSCT « encourager et favoriser l'expression des agents sur leur travail »

Ce groupe de travail au sein duquel ont participé 3 élus du CHSCT dont 1 du SNU, devait faire des propositions sur ce sujet.

La Direction dit oui à :

- *la création d'un livret d'accueil des nouveaux salariés-es*
- *améliorer le contenu des informations données lors de la journée d'intégration : infos RH, CTST, sécurité, formation...*
- *retravailler les missions de la CTST : étendre son champ d'action, ses missions auprès des agents-es*
- *la création d'une formation « à l'écoute » pour les managers afin de favoriser les échanges sur site au quotidien et les sécuriser quant à cette pratique*
- *encourager les échanges au quotidien et non pas seulement autour de temps dédiés, trop formalisés*

Pour le SNU, les ESA, EPA et autres réunions d'équipe ne peuvent être les seuls moments d'expression des salariés-es, managers compris.

Nous vous encourageons à vous exprimer et nous faire remonter vos remarques.

Le SNU est aussi un lieu d'expression libre !!!